



Inscription à l'école :

L'inscription est à solliciter auprès de la mairie. S'il y a demande de dérogation, se renseigner auprès de la communauté de communes.

Le certificat d'inscription obtenu permettra ensuite de procéder à l'admission à l'école.

La(le) directrice (directeur) reste à votre disposition, sur rendez-vous, pour les démarches d'inscription ou pour toute information complémentaire.

Contact école :

**241 route de la Robertie
24560 FAUX-en-PERIGORD**

Téléphone : 05 53 24 32 17

Email : ce.0240177m@ac-bordeauxbordeaux.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD

23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET • Tél. : 05 53 22 57 94

• E-mail : accueil@ccpsp24.fr



**Communauté de
Communes
Portes Sud Périgord**
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET

Présentation de l'école

L'école de Faux en Périgord fonctionne en RPC (Regroupement Pédagogique Concentré) avec les communes de **Conne-de-Labarde, Faux-en-Périgord, Monmadalès, St-Aubin-de-Lanquais, St-Cernin-de-Labarde.**

L'école comprend **3 classes** (1 classe maternelle avec 1 ATSEM et 2 classes **élémentaires**), une salle d'art et d'éveil, une salle de motricité, une salle de sieste, un restaurant scolaire.

Cour spacieuse avec de nombreux jeux.

Equipements numériques

Chaque classe est équipée d'un vidéoprojecteur interactif, d'un micro-ordinateur et d'un accès à internet.

Cela permet à l'enseignant de disposer d'une multitude de supports pédagogiques, et l'école bénéficie de différents équipements numériques (photocopieurs multifonction, caméras numériques, visionneuses...)

Horaires de l'école (lundis, mardis, jeudis, vendredis) :
8h35-8h45 : accueil des élèves par les enseignants

08h45-12h : classe
12h00-13h30 : pause méridienne
13h30-16h15 : classe



A noter : Un bornier-vidéo a été installé sur le portail d'entrée de l'école.

La communauté de communes organise les **trois services périscolaires** du matin, midi et soir et **la restauration scolaire.**

➤ Accueil périscolaire

Un directeur de site, en plus des animateurs, encadre les élèves en respectant les taux d'encadrement et en mettant en place des animations.

Il est obligatoire d'inscrire votre ou vos enfants à ce service auprès de la communauté de communes par l'intermédiaire de l'agent d'accueil.

Les enfants doivent être accompagnés par l'adulte responsable jusqu'à l'accueil périscolaire le matin. Le soir, l'enfant ne peut quitter la garderie qu'en présence de l'adulte.

Vous veillerez à fournir le goûter si votre enfant fréquente l'accueil périscolaire du soir.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) est mis en place deux jours par semaine, après la classe pour les élèves de CM1 et CM2, avec le concours des enseignants et encadré par 1 ou 2 agents de la communauté (renforcement de l'autonomie, acquisition de méthodes de travail, ouvertures culturelles et sportives, soutien à la parentalité)

➤ La restauration scolaire

La restauration scolaire est sous compétence Communauté de communes. Les repas sont préparés sur place, dans la cuisine de l'école, avec la mise en place d'une restauration bio et locale, d'un maximum de plats faits maison et d'un approvisionnement privilégié en circuits courts.

Dans le cadre de la loi EGALIM, les enfants bénéficient d'un repas végétarien par semaine.

➤ La tarification des accueils périscolaires

Depuis septembre 2025, la communauté a mis en place la tarification sociale en tenant compte du quotient familial des familles.

A noter que cette tarification est liée au maintien des aides de l'ETAT

Tranche mensuelle de Quotient Familial	REPAS	Accueil du MATIN	Accueil du MIDI	Accueil du SOIR	TOTAL
0 à 1000	1 €	0.55 €	0.15 €	1.05 €	2.75 €
1001 à 1200	2.24 €	0.60 €	0.20€	1.10 €	4.14 €
1201 à 1500	2.44 €	0.65 €	0.25€	1.15 €	4.49€
Au-dessus de 1501 ou QF non communiqué par la famille	2.64 €	0.70 €	0.30€	1.20€	4.84€

➤ Partenariat avec le centre de loisirs de Castillonnes

Ce partenariat fonctionne pour toutes les vacances scolaires, ainsi que les mercredis en période scolaire. **Les familles inscrivent les enfants directement auprès du centre de loisirs.**

Mercredis en temps scolaire : Les enfants inscrits au centre de loisirs sont transportés depuis l'école d'Issigeac vers Castillonnes.

Vacances scolaires : Les familles déposent leurs enfants à l'accueil périscolaire de l'école d'Issigeac, où ils sont accueillis par un animateur du centre de loisirs. Puis ils sont transportés en autocar jusqu'à Castillonnes (transport assuré par le centre de loisirs).

Le soir, après retour en autocar également, les enfants restent sous surveillance de l'animateur jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par les familles.

Un accueil ADOS (du CM2 à la 3^{ème}) est proposé pendant les vacances scolaires : 3 semaines en juillet et une semaine pendant les autres vacances.